

CONTRAT DE RESERVATION 2019-2020 à retourner avec votre règlement : Camping Parc Le Villard - route des Campings - 05600 Guillestre

NOM :Prénom :

NOMS DES PARTICIPANTS (bébé compris) à indiquer ci-dessous, merci

Adresse :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	AGE AU MOMENT DU SEJOUR

Code postal : Ville :

Pays :

Email :

Téléphone :

Dates du séjour : du _____ au _____

Réservation LOCATION (du samedi 15 h au samedi 10 h)

(Possibilité location chalet du dimanche au dimanche, contactez-nous)

- MOBIL-HOME 4 pers. (2 chambres)
- MOBIL-HOME CONFORT 6 pers. (3 chambres)
- CHALET 4 pers. (TV, lave-vaisselle) -
- STUDIO 2 pers. (TV)
- SUN CHALET 5 pers. (TV, lave-vaisselle)
- CHALET 6 pers. (TV, lave-vaisselle)
- CHALET 4 pers. PMR ou 4 pers. Confort (TV, lave-vaisselle)
- BENGALI 5 pers. (entièrement équipé, seuls les sanitaires sont communs au camping)

Options

- Forfait ménage : **80 €**/juillet et août – **45 €**/autres périodes
- Vente draps jetables: **10 €**/lit 2 pers. x - **8 €**/lit 1 pers. x :.....
- Personne supplémentaire en location (après accord) : **80 €/pers./semaine**
- Bébé : chaise haute ou lit pliant : **2 €/jour**
- Animal : **15 €/semaine** ou **2,50 €/jour** si durée < 7 jours
(merci de préciser le type et la race)

Taxe de séjour communale (obligatoire en location)

..... Nuit(s) X personne(s) de + de 18 ans X 0,60 € +
 Frais de réservation (par séjour et par location; non remboursable) + 8 €
 Acompte de 50% =

• **SOLDE à régler à votre arrivée :**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, et je les accepte.

Le _____ Signature

Réservation EMPLACEMENT NU (arrivée à partir de 12 h et départ avant 11 h)

(Pour votre sécurité, 6 personnes maximum/emplacement, bébé y compris)

Caravane Petite toile de tente Grande toile de tente Camping-car

Emplacement souhaité (selon nos possibilités)

Semi ombragé Proximité jeux enfants Ensoleillé Côté torrent
 Côté piscine Proximité sanitaires Proximité famille/amis

Options

- Personne(s) supplémentaire(s) Nombre :
- Véhicule(s) supplémentaire (s) Nombre :
- Electricité : **1,50 €/jour** branchement 10 ampères + **relevé consommation réelle (arrivée/départ)**
- Location réfrigérateur top (**caution 25 €**) : **17 €/semaine** - 4 €/si jour/supplémentaire
(Minimum location réfrigérateur 17 €)
- Animal : **1,50 €/jour** (basse saison) ou **2,50 €** (haute saison)
(merci de préciser le type et la race)

Taxe de séjour communale (obligatoire en location)

..... Nuit(s) X personne(s) de + de 18 ans X 0,60 € +
 Frais de réservation (par séjour et par emplacement; non remboursable) + 8 €

Acompte de 50% =

• **SOLDE à régler à votre arrivée :**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, et je les accepte.

Le _____ Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1- OPTION ET RESERVATION : L'option prise par mail ou téléphone, ne sera valable que 7 jours. Sans confirmation dans les 7 jours, l'option est annulée. Pour toute demande de réservation, le contrat de location doit être retourné dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 50% du montant du séjour. Les frais de réservation forfaitaires sont à ajouter à l'acompte et sont non déductibles de la facture, ni remboursable en cas d'annulation. En location, si la réservation est faite moins de 4 semaines avant votre arrivée, la totalité du séjour devra nous être réglée. La réservation est définitive à l'encaissement de l'acompte et un courrier/facture vous sera envoyé.
- 2- REGLEMENT
En location : Le règlement total est à effectuer le jour de l'arrivée, à la remise des clés. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucune réduction ne sera accordée. Les hébergements ne peuvent accueillir plus de personnes que prévues dans chaque catégorie. Si le nombre de vacanciers excède la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.
En camping : Le règlement total est à effectuer le jour de l'arrivée, la facturation ne tiendra compte que des dates inscrites sur le bon de réservation. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucune réduction ne sera accordée.
Un emplacement reste réservé 24h après la date prévue d'arrivée ; passé ce délai, et sans nouvelle de votre part, l'emplacement sera reloué par le camping et l'acompte ainsi que les frais de dossier seront conservés. Vous pouvez effectuer ce règlement par :
 - Chèque bancaire à l'ordre du « Camping Le Villard »
 - Espèces
 - Ordre de virement bancaire : **IBAN FR 76 1131 5000 0108 0077 9458 014 - BIC CEPAFRPP131 - Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (Guillestre)**
 - Chèques vacances ANCV
 - Carte bancaire
- 3- ANNULATION : En cas d'annulation du fait du locataire, par Lettre avec Accusé de Réception, une facturation variable sera faite en fonction de la date à laquelle elle intervient :
 - Plus de 60 jours avant la date de votre arrivée, restitution de l'acompte (déduction de 20 euros de frais de dossier).
 - Moins de 60 jours avant la date de l'arrivée, l'acompte et les frais de dossier ne seront plus remboursables.Il vous sera toujours proposé un report du séjour, en fonction de nos disponibilités. En cas de refus de la part du client, les conditions ci-dessus s'appliquent.
- 4- CAUTIONS ET FRAIS
Hébergement locatif : L'inventaire d'entrée sera effectué par vos soins. Vous devrez signaler tout objet manquant ou cassé dans les 24h. Un chèque de caution de 350 € sera demandé à l'arrivée restituable le jour du départ déduction faite, si nécessaire, du coût du matériel cassé, dégradé ou manquant noté lors de l'état des lieux de sortie. L'hébergement doit être restitué en parfait état de propreté (réfrigérateur dégivré, poubelle et bonde de douche nettoyés) ; dans le cas de ménage approximatif ou non fait, une retenue de 50 € sera effectuée.
En locatif et en emplacement, il sera demandé à chaque locataire le règlement de la taxe de séjour selon les tarifs en vigueur ainsi que les frais de dossier.
- 5- ARRIVEE / DEPART : Les locatifs sont à votre disposition le samedi à partir de 15h00. En dehors de Juillet et Août, les jours d'arrivée sont à votre choix et à définir à notre réception. Le jour de votre départ, il est impératif de libérer l'hébergement avant 10h00. Vous aurez pris soin de prendre rendez-vous à la réception, au plus tard la veille du départ, pour l'état des lieux de sortie qui sera effectué par le personnel du camping.
Emplacements tente ou caravane : les jours d'arrivées et départs sont à votre choix et commencent à partir de 15h et terminent avant midi.
- 6- RESPONSABILITES : Le camping « PARC LE VILLARD » ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, blessure, irrégularités, perte ou vol d'effets ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. Il appartient au campeur d'avoir sa propre assurance responsabilité civile en cours de validité. Nous rappelons à notre clientèle l'existence d'un cours d'eau « Le Chagne » du côté des mobil-homes. Celui-ci a un faible niveau en juillet et août ; toutefois, nous vous conseillons de prêter une attention particulière à la sécurité des enfants et de respecter les consignes de sécurité. Pour toutes les parties communes (sanitaires, salle TV, restaurant, jeux pour enfants) la surveillance est assurée par les parents ou accompagnateurs. La direction décline toutes responsabilités en cas d'accident.
- 7- PISCINE : Elle est ouverte de Juin à fin Septembre en fonction de la météo. La piscine n'est pas surveillée: les enfants demeurent sous l'entière responsabilité des parents. Le port du maillot de bain est obligatoire pour accéder à la piscine du camping. Les bermudas et les caleçons sont interdits. Le règlement de la piscine est affiché à l'entrée de celle-ci. Le non-respect du règlement entraînera l'expulsion. Le camping se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la piscine en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.
- 8- VISITEURS : Après avoir été autorisés par l'accueil, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des vacanciers qui les reçoivent. Ceux-ci ne seront pas taxés d'une redevance particulière mais ils se verront interdire l'accès à la piscine du camping. Les véhicules devront être stationnés à l'extérieur.
- 9- CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 23 H et 7 H. Durant ce créneau horaire, les véhicules doivent être garés à l'extérieur du camping.
- 10- DROIT A L'IMAGE : Vous autorisez expressément, et sans contrepartie, le camping à utiliser sur tout support, les photos et vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour des besoins publicitaires.
- 11- En cas de litige, les tribunaux de Gap sont seuls compétents.

GENERAL SALES TERMS

- 1- OPTIONS AND RENTAL: The rental option by mail or phone is maintained for 7 days. After this delay without confirmation, the rental option is cancelled. The booking form must be filled in and signed, and must be sent with a deposit of 50% of the amount of the stay and booking. Booking fees have to be added to the deposit, they are neither deductible from the invoice, nor repayable in case of cancellation. If you book less 4 weeks before your arrival, the total sum due must be paid. After acceptance of the booking, we send you a confirmation invoice or a mail.
- 2- PAYMENT
In location: The balance of the rental should be paid on the day of arrival. Even in the case of late arrival or early departure, the periods booked will be paid. The number of persons in an accommodation facility must not exceed the specified capacity for each category. If the number of vacationers exceeds the accommodation facilities, the owner is able to refuse the additional customers.
Camping space: The balance should be paid on the day of arrival. The charges are based on the dates given on the booking form. In case of late arrival or early departure no reduction or refund will be made.
A camping space remains booked 24 hours after initial planned arrival date : passed this delay and without further notice from you, the camping space will be relocated and the deposit will not be returned.
Payment method:
 - Bank check made out to "Camping Le Villard"
 - Cash
 - Bank transfer order: **IBAN FR 76 1131 5000 0108 0077 9458 014 - BIC CEPAFRPP131 -Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (Guillestre)**
 - Holiday vouchers ANCV
 - Credit card
- 3- CANCELLATION: In the case of cancellation by the customer, by registered mail with acknowledgement of receipt, an all-in sum shall be invoiced :
 - More than 60 days before the arrival you will recover your deposit (deduction of 20€ administrative booking costs)
 - Less 60 days before the arrival date, deposit and booking fees will not be reimbursed.A transfer of the stay, according to our availability will always be proposed to you. In case of refusal from the customer, the conditions above apply.
- 4- SECURITY AND COSTS
Rented accommodation: The arrival inventory must be made by yourself and you must report any missing or broken object within 24hours. A guarantee of 350 € will be requested on arrival and will be restored on departure but if necessary, a deduction could be made to cover any material damage, broken or if the site has not been cleaned. Rental accommodation must be restored in perfect condition, if not, a sum of 50€ may be deducted.
Rented accommodation and camping space: each customer shall also be asked to pay the applicable holiday tax and administrative fees.
- 5- ARRIVAL / DEPARTURE: Accommodation is rented from 3pm on the day of arrival until 10 am. You will have to take care of booking an appointment in the reception, at the latest the day before the departure, for the inventory of exit which will be made by the staff of the campsite. Outside July and August, the days of arrival are in your choice and to define in our reception. You shall do the final cleaning (the refrigerator defrosted, dustbin and plug of shower cleaned) and it will be checked when you leave.
Tent or caravan site: the arrival and departure days are at your convenience, and start from 3pm and finish before 12am.
- 6- RESPONSIBILITIES: The campsite "PARC LE VILLARD " can't be responsible in case of the event of an accident, wound, irregularities, loss or theft of effects or damage which can arise to the vacationers or to their properties during their stay. It is up to the camper to have its own third-party insurance with current validity. We remind to our clientele the existence of a stream « Le Chagne » near mobil-homes. This one has a low level in July and August; however, we advise you to pay a particular attention on the safety of the children and to respect safety instructions. Parents or those accompanying children must supervise children in all communal areas (washrooms, TV room, restaurant, outdoor playground). The management cannot be held liable in case of accident.
- 7- SWIMMING-POOL: It's opened from June until mid-September according to the weather report. The swimming pool is not supervised: the children remain under the full responsibility of the parents. Swimsuit is mandatory to access the swimming pool of the campsite. Bermudas and swimming trunks are forbidden. The regulation of the swimming pool is shown at the entry. To not respect the regulation will conduct to the eviction. The campsite saves itself the possibility of not opening the swimming pool according to the weather or sanitary conditions.
- 8- VISITORS: Visitors wishing to come on site must obtain permission from the reception beforehand, and are allowed to enter under the responsibility of the site guests they are coming to see. They will not be taxed for a particular fee but they will be forbidden to access to the swimming pool of the campsite. Vehicles must be parked outside the campsite.
- 9- TRAFFIC AND PARKING: Inside the campsite, the speed is limited to 10km/h. Any traffic is forbidden between 23pm until 7am. During these hours, cars must be parked outside the campsite.
- 10- IMAGE RIGHTS: You authorize expressly and without counterpart, the campsite to use, on any support, photos and videos of you or your children who could be taken during your stay, for the advertising needs of the campsite.
- 11- In case of litigation, only the courts of Gap will be considered competent.